

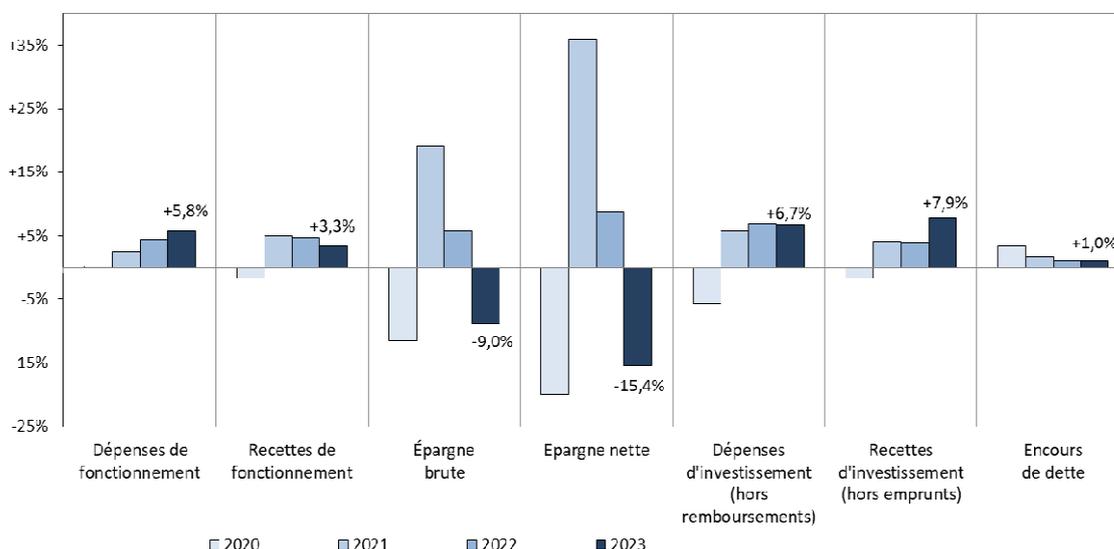
Les finances des collectivités locales en 2023

La situation des finances locales a été plus difficile en 2023 que les deux années précédentes. Elle est marquée par une progression toujours plus vive des dépenses de fonctionnement alors que les recettes de fonctionnement décélèrent. Ainsi, au sein des budgets principaux, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progressent en 2023 de + 5,8 % (après + 4,5 % en 2022), portées par les achats et charges externes (+9,6%) et les frais de personnel (+4,7 %). Dans le même temps, les recettes de fonctionnement n'augmentent que de + 3,3 % contre +4,7 % l'année précédente. Compte tenu de ces évolutions, l'épargne brute recule globalement de - 9 % en particulier pour les départements (-40%) et les régions et CTU (-6 %) L'investissement hors remboursement de dette augmente de + 6,7 %, rythme comparable à celui de 2022 (+6,8 %), profitant de recettes d'investissement dynamiques (+ 7,9 %). Au final, les collectivités locales présentent un besoin de financement (différence entre les recettes totales et les dépenses totales – hors flux net de dette) de - 4 Md€, surtout concentré sur les départements (- 2,1 Md€) et les régions (- 1,7 Md€). La dette progresse de + 1 %, comme les années précédentes, portant le délai de désendettement à 4,6 ans, en augmentation de 0,5 an.

En 2023, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales progressent de + 5,8 %, après une augmentation déjà soutenue en 2022 de + 4,5 % (*graphique 1*) dans un contexte d'inflation marquée. L'indice des prix à la consommation s'élève à + 3,7 % en glissement annuel fin 2023. Celui des produits alimentaires augmente de + 7,2% en 2023 après + 12,1 % en 2022 et celui de l'énergie de +5,7% après + 15,1 %. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes ont augmenté de + 8,7 % et celles

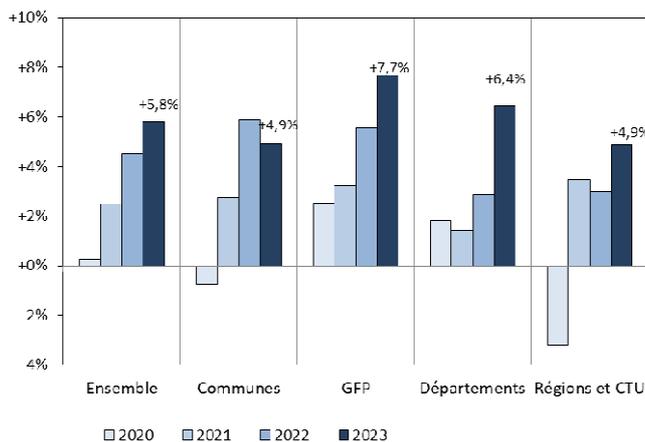
des syndicats de + 8,5 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux croisés entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 6,3 % en 2023, après + 5 % en 2022 (*cf. encadré dédié et annexes 2*).

Graphique 1 – Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités (hors syndicats)



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Graphique 2 – Taux de croissance annuels des dépenses de fonctionnement, selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

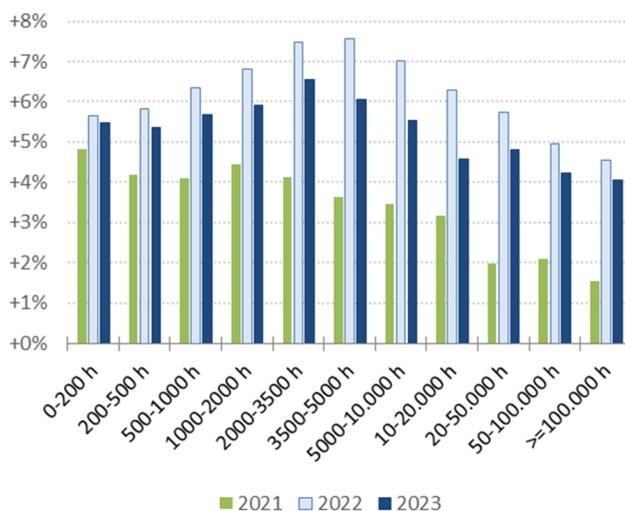
Évolution soutenue des dépenses pour tous les niveaux de collectivité

Les dépenses de fonctionnement ont vivement progressé en 2023 pour tous les niveaux de collectivités : + 4,9 % pour les communes et + 7,7 % pour les EPCI à fiscalité propre. Les départements et les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) affichent respectivement des hausses de + 6,4 % et + 4,9 % (graphique 2). Les transferts de compétence rendent parfois difficile l'analyse de ces évolutions. En 2022, la reprise, par l'État, du RSA dans les départements de la Seine-Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales, avait atténué la progression des dépenses de fonctionnement des départements (+ 3,9 % hors Seine-Saint-Denis et

Pyrénées-Orientales, + 2,9 % y compris ces deux départements), de même qu'en 2023 pour le département de l'Ariège (+ 6,5 % hors Ariège, + 6,4 % si l'on inclut ce département). Par ailleurs, en 2020, la réforme de l'apprentissage avait affecté (à la baisse) les dépenses des régions.

Comme en 2022, mais dans une moindre mesure, l'augmentation des dépenses de fonctionnement a surtout touché en 2023 les communes de taille intermédiaire, alors qu'elles avaient subi le plus fort recul en 2020, année de crise sanitaire. En 2021, l'augmentation des dépenses de fonctionnement était la plus forte dans les plus petites communes (graphique 3).

Graphique 3 – Taux de croissance entre 2021 et 2023 des dépenses de fonctionnement selon la taille des communes



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Un impact de l'inflation toujours présent

Les dépenses d'intervention représentent un peu moins de 40 % des dépenses de fonctionnement et ont augmenté en 2023 de + 4,4 % (graphique 4) après + 2,6 % l'année précédente. Cette augmentation se retrouve dans les départements avec + 5,6 % (+ 5,7 % hors Ariège dont le RSA a été recentralisé), collectivités qui ont les dépenses d'intervention déjà les plus élevées du fait de leur rôle en termes d'actions et d'aides sociales. Dans le cas des EPCI à fiscalité propre, la hausse des dépenses d'intervention en 2023 accélère par rapport à 2022 (+ 5,2 % après + 4,1 %), comme pour les communes (+ 4,7 % après + 3,1 %). Les régions ont des dépenses d'intervention stables cette année.

Les frais de personnel représentent 37 % des dépenses de fonctionnement. Ils ont sensiblement progressé en 2023 (+ 4,7 %), légèrement moins vite toutefois qu'en 2022 (+ 5,1 %). L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+ 1,5 % à compter du 1er juillet 2023 après + 3,5 % à la même date l'année précédente) n'est pas la seule raison de cette progression. En effet, si la masse salariale des fonctionnaires a augmenté en 2023 de + 3 % après + 3,8 % en 2022, les dépenses liées à certaines autres formes d'emploi ont connu une forte croissance et cela depuis trois ans. Par exemple, la hausse des dépenses relatives aux apprentis est restée vive avec + 12,6 % en 2023, ce qui porte l'évolution à + 60% sur trois ans. Celles liées aux personnels non titulaires a aussi une tendance très dynamique (+ 9,4 %, après + 13,3 % en 2022). En sens inverse, la forte baisse des dépenses liées aux contrats aidés qui s'était interrompue fin 2020 (- 71 % entre 2016 et 2020, puis + 15,1 % en 2021

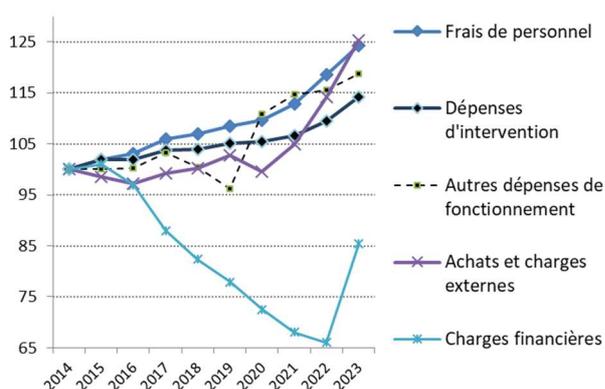
et + 11,8 % en 2022) a repris avec -27,1 % en 2023, pour un niveau qui revient à celui de 2020 (graphiques 5 et 6).

Conséquence de la forte augmentation de certains prix, les achats et charges externes progressent nettement, à hauteur de + 9,6 %, après déjà + 8,8 % en 2022 et + 5,6 % en 2021. Ainsi, les accroissements des dépenses en énergie- électricité (+ 29,3 % après + 22,4 %) des communes de 500 habitants ou plus, bien que limités par les mécanismes du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité, ont été particulièrement forts cette année, comme ceux liés à l'alimentation (+12 % après + 10,9 % en 2022) ou aux transports (+ 9,6 % après + 28,2 %) pour l'ensemble des communes. Les dépenses de combustibles et carburants (+5,7%) affichent une augmentation plus modérée que les années passées (+ 29,2 % en 2022 et +24,7% en 2021) (graphique 7).

Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt, les charges financières progressent nettement en 2023 (+ 29,4 %) après une petite décennie de baisse et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Ce sont les régions et CTU qui voient ce poste de dépenses le plus augmenter en 2023 (+ 52,9 %). Malgré cette forte augmentation, ces charges restent à un niveau inférieur aux montants atteints précédemment (- 14,5 % depuis 2014). Elles ne représentent que 2 % des dépenses de fonctionnement, contre 2,7% en 2014, et s'élèvent à 11 % de l'épargne brute contre 17 % en 2014. L'accroissement des taux d'intérêt, sensible depuis 2022, renchérit à la fois les nouveaux emprunts et la partie du stock de dette indexée. Cela représente pour l'ensemble de collectivités locales un accroissement de charge de près de 900 millions d'euros.

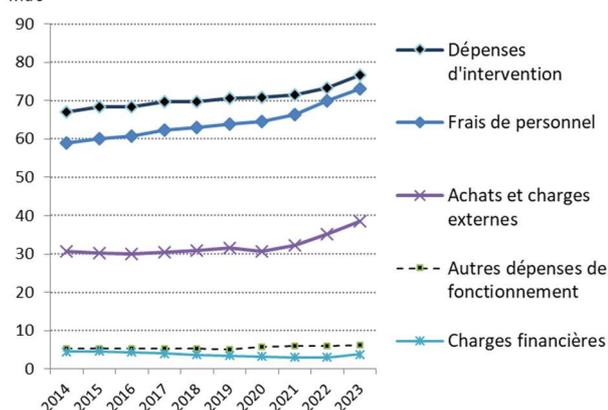
Graphique 4 – Dépenses de fonctionnement
En évolution / En milliards d'euros

indice 100 en 2014

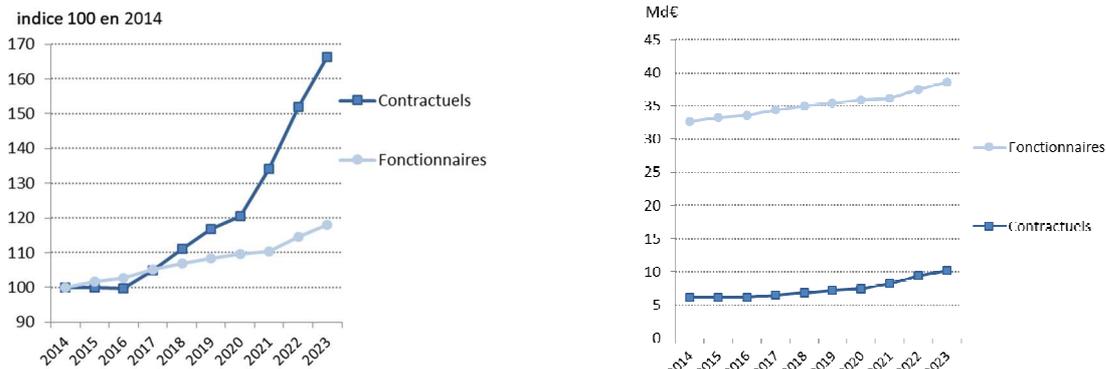


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Md€

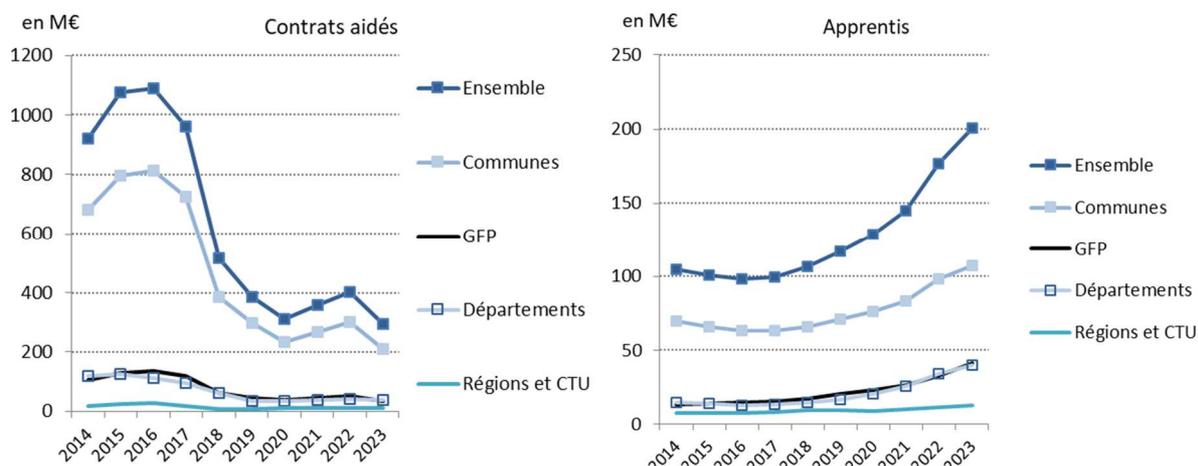


Graphique 5 – Rémunérations des titulaires et des contractuels
En évolution



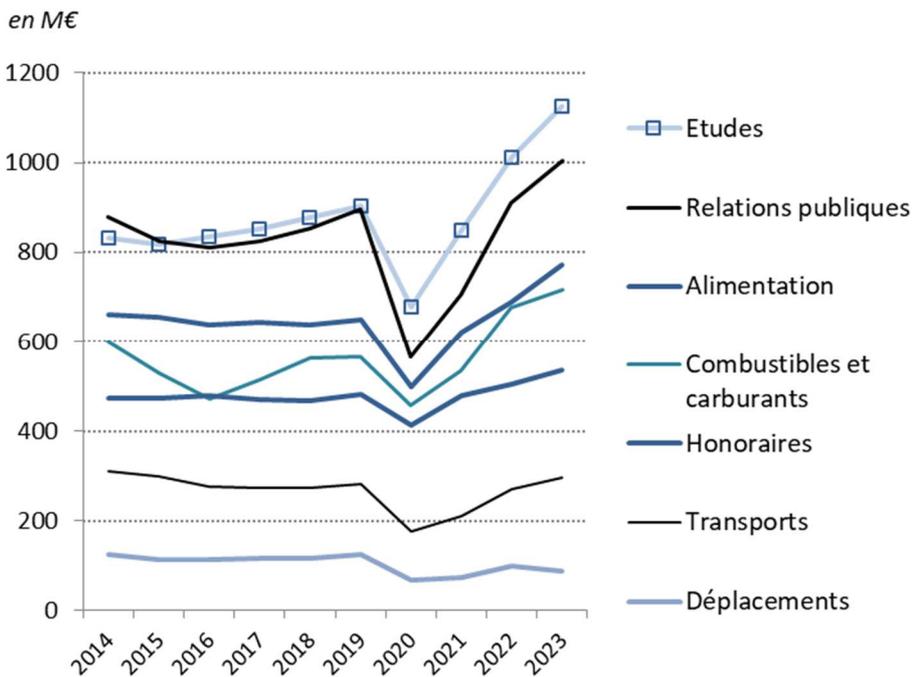
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux, hors contrats aidés, hors apprentis

Graphique 6 – Rémunérations des contrats aidés et des apprentis



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 7 – Détails des achats et charges externes de communes



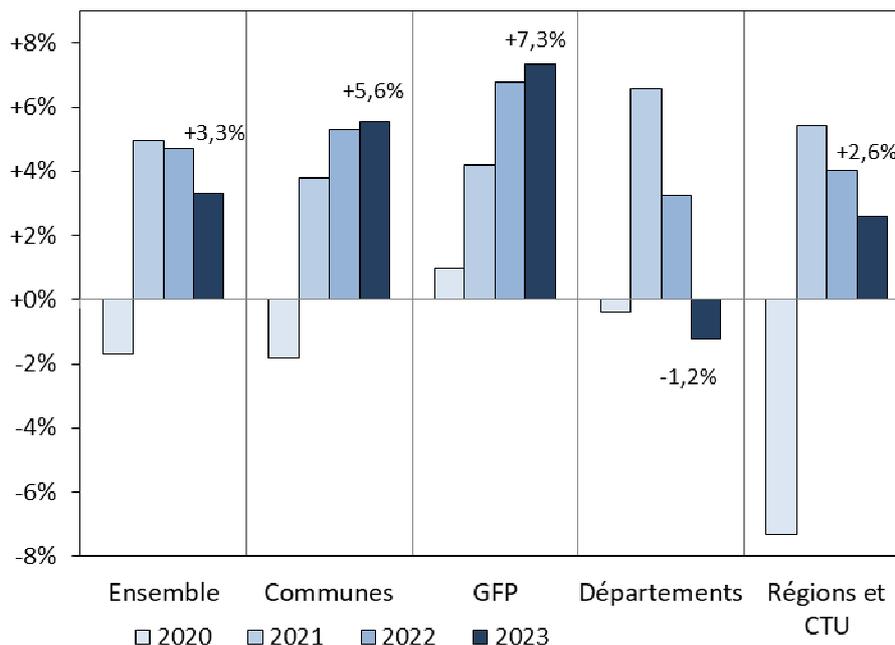
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Une moindre croissance des recettes de fonctionnement

En 2023, pour l'ensemble des collectivités locales, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 3,3 % soit un rythme moindre que celui des années précédentes (+ 4,7 % en 2022 et + 5,0 % en 2021). Ces trois années de hausse font suite à deux années

plus contrastées : + 2,6 % en 2019 et - 0,6 % en 2020 (graphique 8). L'augmentation demeure plus marquée dans le secteur communal (+ 7,3% pour les GFP et + 5,6 % pour les communes). Elle est plus modérée pour les régions et les CTU (+ 2,6 %) et dans le cas des départements, les recettes de fonctionnement se replient (- 1,2 %).

Graphique 8 – Taux de croissance annuels des recettes de fonctionnement, selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Les impôts et taxes en progression de + 2,8 %.

En 2021, les impôts et taxes avaient subi d'importantes modifications.

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH- RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH- RP ; les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier (Paris, Métropole de Lyon, collectivité de Corse et collectivités territoriales uniques d'outre-mer) qui perdent, pour certaines, le produit de la TH- RP et pour d'autres le produit de

la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.

- Par ailleurs, la révision de la valeur locative comptable des établissements industriels qui touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), compensée aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.

- Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA.

Les exercices 2022 et 2023 sont plus stables, les impôts et taxes augmentent globalement de + 2,8 %, après + 4,8 % en 2022. La fraction de TVA est la ressource la plus dynamique (+ 24,2 %) du fait de

la compensation de la CVAE (plus de 10 Md€). Par ailleurs, les recettes de DMTO sont en net repli (- 21,8% pour les seuls départements, après +2,4 % en 2022), en lien avec le recul du nombre de transactions immobilières et du prix au m² de ces transactions.

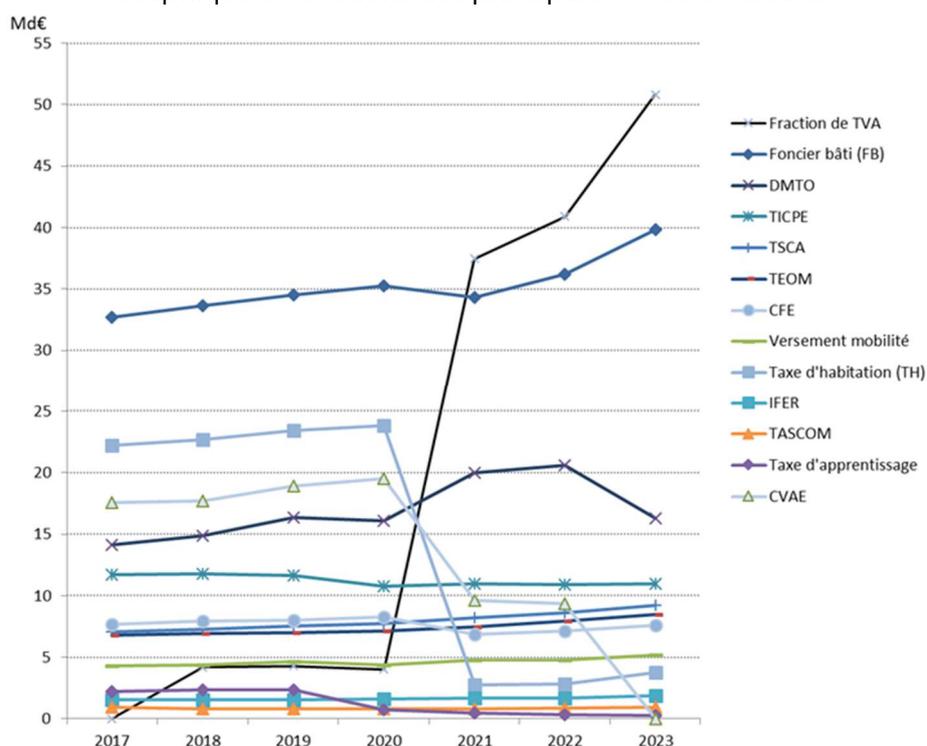
L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de +1,9% à 37,8 Md€ après + 0,6 % en 2022 et + 5,6 % en 2021. La seule DGF s'accroît en 2023 de +1,2 % pour l'ensemble des collectivités (à noter qu'en 2024, la progression de la DGF est également de +1,2%). Depuis 2019, la DGF du bloc communal s'est accrue de + 1,8 %.

En 2023, l'augmentation des concours financiers de l'Etat est la plus vive pour les régions et CTU (+ 4,3 %) alors qu'on observe une baisse pour les départements (-0,6 %) du fait d'une diminution des péréquations et compensations fiscales déjà observées les années passées.

Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), augmentent de + 6,9 % après deux années déjà très favorables portées notamment par les effets post-covid de la reprise des services et de leur facturation : + 12,5 % en 2022 et + 13,8 % en 2021. A 11,8 milliards d'euros, elles dépassent ainsi le montant atteint avant la crise sanitaire (+ 14,1 % par rapport aux 10,3 milliards d'euros de 2019). Elles ne constituent toutefois qu'une part modérée des recettes de fonctionnement des collectivités locales (graphique 10).

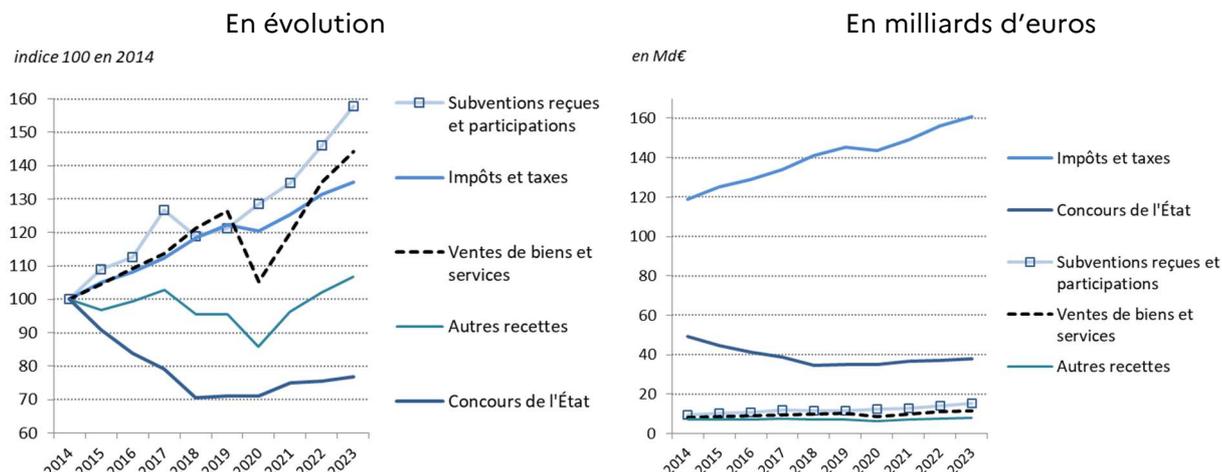
Les subventions reçues, représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (graphique 10). Elles ont poursuivi leur forte hausse des trois dernières années (+ 8 % en 2023 après + 8,4 % en 2022 et + 4,8 % en 2021).

Graphique 9 – Produits des principales recettes fiscales



Source : DGCL. Données DGFIP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

Graphique 10 – Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

L'épargne brute des départements, des régions et CTU recule

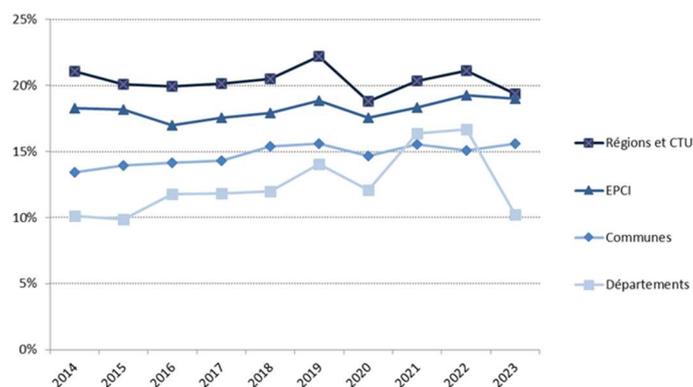
L'épargne brute des collectivités locales, solde entre recettes et dépenses de fonctionnement, recule de - 9 % à 35,1 Mds d'euros. Malgré cette baisse, elle reste plus élevée en euros courants de 500 M€ qu'avant la crise sanitaire du fait d'une augmentation légèrement plus forte sur cette période des recettes de fonctionnement (+24,3 Md€ entre 2019 et 2022) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+23,8 Md€). En 2023, l'épargne brute du secteur communal progresse de 1,6 Md€ (+7,9%) alors que celle des régions perd près de 0,4 Md€ (- 5,9 %) et celle des départements diminue de 4,7 Md€ (soit une baisse de près de 40%).

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes de fonctionnement, s'inscrit en retrait pour tous les niveaux de collectivités en 2023 (graphique 11), sauf pour les communes où il atteint 15,6 %, niveau déjà connu en 2019 et 2021. Il diminue pour les GFP (- 0,3 point de pourcentage) mais reste à un niveau légèrement plus élevé par

rapport à ceux de la dernière décennie. Le taux d'épargne brute des régions diminue de 1,8 point de pourcentage mais reste à un niveau supérieur (+ 19,4 %) à celui de l'ensemble des collectivités. En revanche, celui des départements recule de 6,5 points de pourcentage (+10,2 % après +16,7 % en 2022) pour se situer au même niveau que celui des années 2014 et 2015.

L'épargne nette, égale à l'épargne brute défalquée des remboursements de dette, est de 20,3 Mds d'euros, marquant une baisse de - 15,4 % en 2023. Le recul de l'épargne brute et la hausse des remboursements de dettes (+ 1,7 %) expliquent cette évolution. Si les communes et les GFP connaissent une orientation favorable de leur épargne nette (respectivement + 14,7 % et + 9,5 % soit un niveau de 8,2 et 4,6 Md€), les régions et CTU et les départements sont dans une situation plus dégradée. Les régions et CTU enregistrent une baisse de - 12,3 % à 3,6 Md€ ; pour les départements cette baisse est même de - 54,3 % passant de 8,6 Md€ en 2022 à 3,9 Md€ en 2023.

Graphique 11 – Taux d'épargne brute selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Une hausse des investissements à nuancer compte tenu des effets prix en 2023

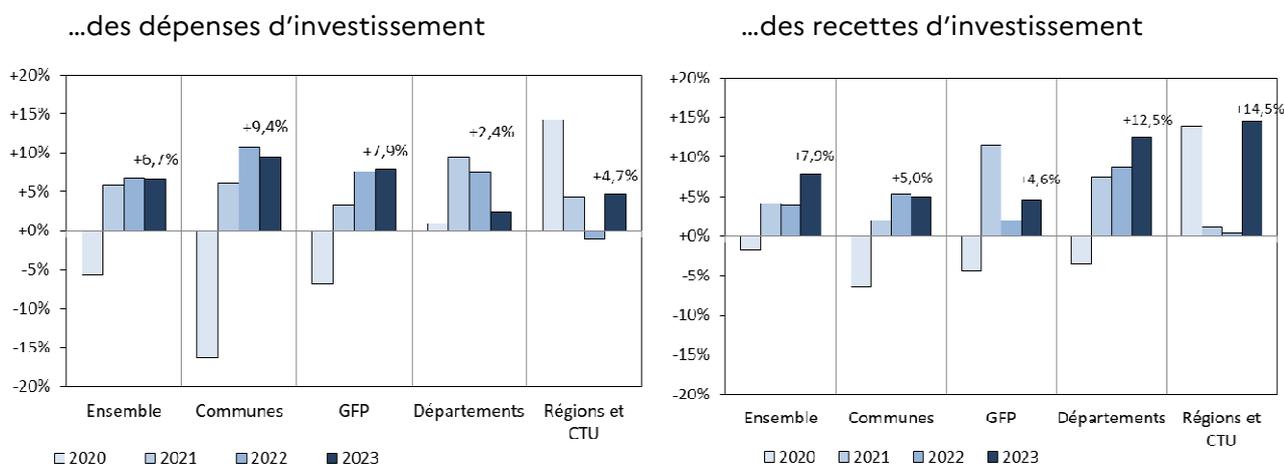
En 2023, dans le contexte de la hausse des prix, les dépenses d'investissement augmentent de + 6,7 % faisant suite aux + 6,8 % de 2022 et aux + 5,8 % de 2021. La progression des investissements en volume, en déduisant l'effet prix, serait de moindre ampleur. Comme en 2022, ce sont les dépenses d'équipement qui présentent la plus forte hausse (+ 8,1 %) notamment celles des communes (+ 10 %) (graphique 12).

L'investissement porté par les budgets annexes et les syndicats représente 16,8 Md€ en 2023, ce qui

constitue le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (annexes 2A et 2B). Les investissements des budgets annexes et des syndicats sont principalement dirigés vers l'environnement (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et les transports.

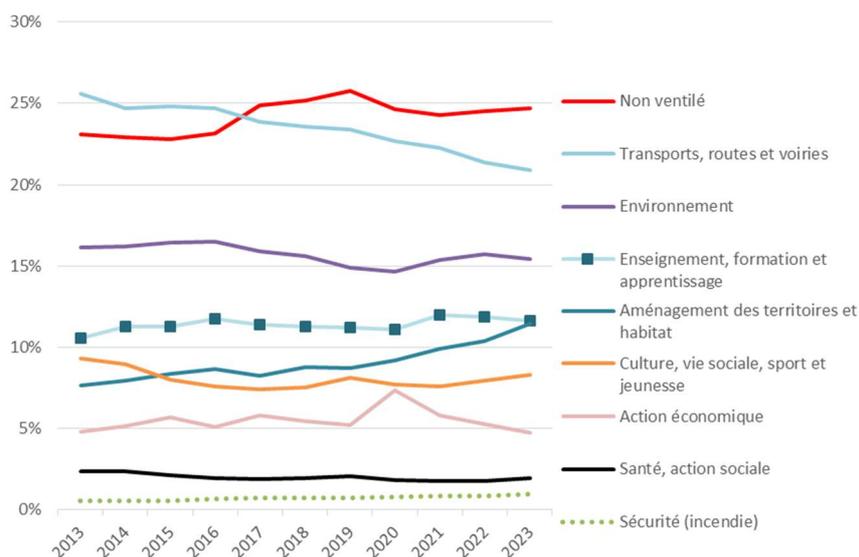
A l'inverse de 2022, les recettes d'investissement ont augmenté plus vite que les dépenses cette année avec une hausse de + 7,9 % (graphique 12). Elles ont surtout été portées par les dotations et subventions d'équipement (+ 12 %) en particulier pour les départements et les régions (autour de + 19 %).

Graphique 12 – Taux de croissance annuel...



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Graphique 13 – Ventilation fonctionnelle des investissements (hors remboursements de dette)



Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h., GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h., budgets principaux des SIVOM, les pôles métropolitains ou PETR).
Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux et annexes.

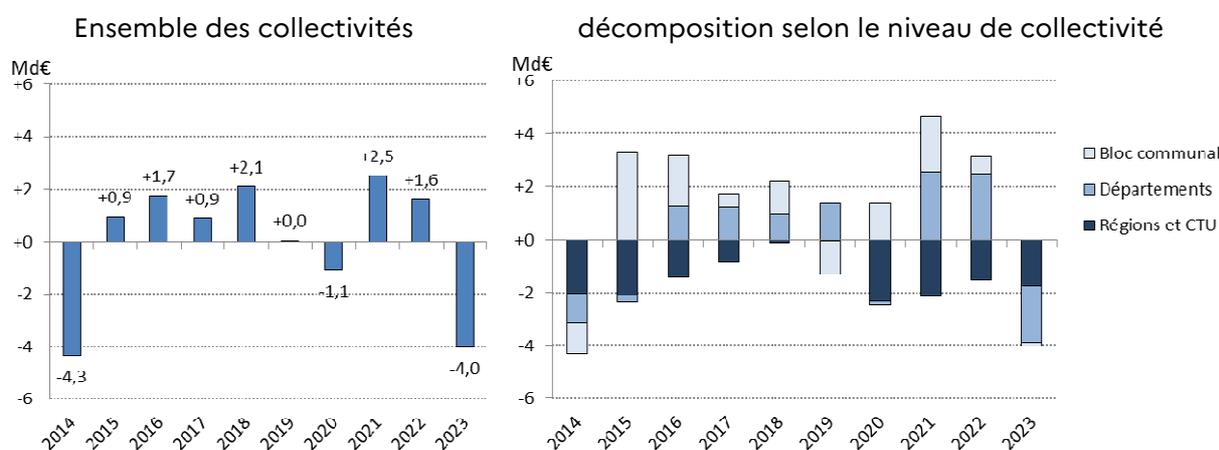
Toutes les catégories de collectivités territoriales sont en situation de besoin de financement

Les collectivités locales ont enregistré en 2023 un besoin de financement de - 4 Mds d'euros (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses, avant mouvements sur la dette : si les recettes sont supérieures aux dépenses, les collectivités dégagent une capacité de financement ; à l'inverse, si les dépenses sont supérieures aux recettes, elles font face à un besoin de financement). Ce solde est du même ordre de grandeur que celui connu en 2014 (- 4,3 Md€). Depuis lors, hormis l'année très particulière de 2020, l'ensemble des collectivités

locales dégagent chaque année une capacité de financement. En 2023, tous les types de collectivités sont en situation de besoin de financement, faible pour le bloc communal (-0,2 Md€) et plus important pour les départements (- 2,1 Md€) et les régions et CTU (- 1,7 Md€ après déjà trois ans à ce niveau) (graphique 14).

En tenant compte des flux nets de dette (différence entre les emprunts et les remboursements de dette), la variation du fonds de roulement de l'ensemble des collectivités devient négative (- 2,7 Md€) pour la première fois depuis 2019, année pour laquelle, cet agrégat était toutefois moins sensiblement négatif (- 0,6 Md€).

Graphique 14 – Capacité (+) ou besoin (-) de financement
Selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Un accroissement plus modéré du stock de dette

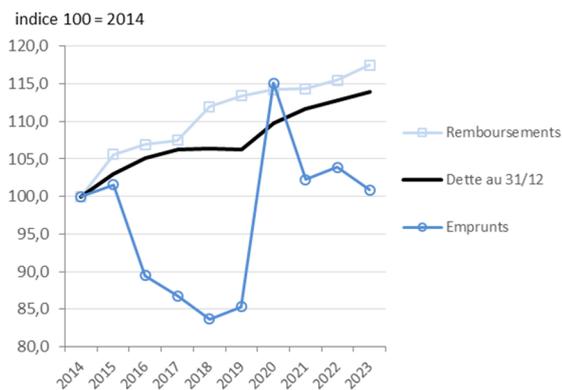
Le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2023 a légèrement baissé (- 2,9 %), après une hausse en 2022. Ils atteignent 16,1 Md€ en 2022 soit 18 % de plus qu'en 2019. Même si, cette année, les remboursements (14,7 Md€) ont progressé (+ 1,7 %), ils sont restés à un niveau inférieur aux emprunts. Le flux net de dette reste positif (+ 1,4 Md€), mais à un niveau moindre que celui de l'an dernier (+ 2,1 Md€).

Le stock de dette a alors augmenté pour la quatrième année consécutive (+ 1 % comme l'an dernier) et se retrouve 7 % plus haut qu'avant la

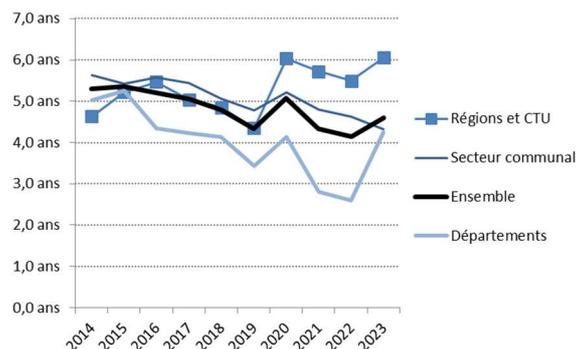
crise sanitaire. Il avait stagné entre 2017 et 2019 (graphique 15).

L'augmentation du stock de dette et surtout la baisse de l'épargne brute entraînent une hausse du délai de désendettement des collectivités locales de + 0,5 an. La dégradation est particulièrement sensible pour les départements qui retrouvent leur niveau de 2016-2018 et pour les régions et CTU dont la situation est la plus défavorable observée depuis 2014 (graphique 16). En revanche, le secteur communal améliore son délai de désendettement qui n'a jamais été aussi favorable depuis 2014.

Graphique 15
Évolution des éléments de la dette



Graphique 16
Délai de désendettement (dette/EB)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 5,8 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 198,5 Md€), on peut ajouter ceux des syndicats, dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 8,5 % en 2023 pour atteindre 11,3 Md€.

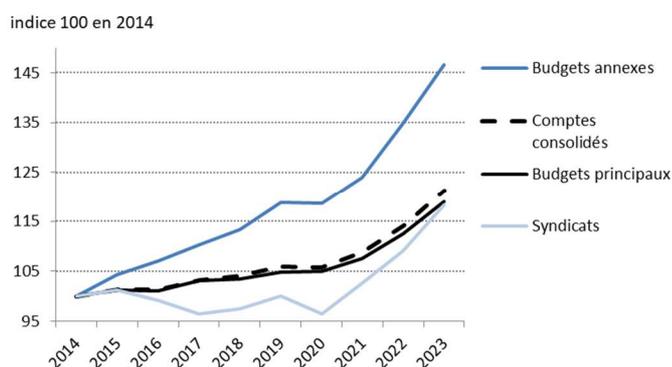
- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+ 8,8 % soit 22,3 Md€) ont augmenté comme les deux années passées plus vite que celles des budgets principaux (annexe 2B).

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnel, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales.

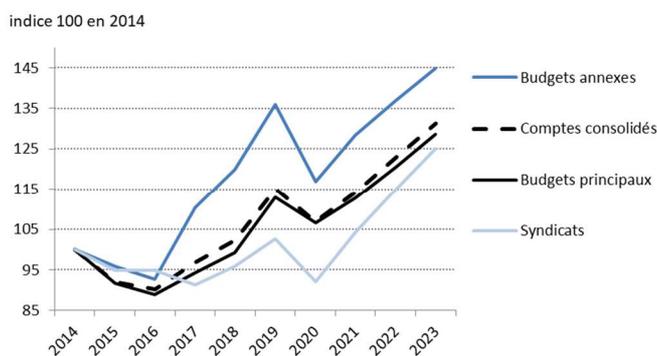
Selon ce compte consolidé, l'ensemble des dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de + 6,3 % en 2023 (au lieu d'augmenter de + 5,8 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 3,7 % (+3,3 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de + 6,9 % (contre + 6,7 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent un besoin de financement de - 5,3 Md€. La seule région où l'ensemble des collectivités demeurent en capacité de financement selon ces comptes consolidés est la Guadeloupe. Les plus forts besoins sont enregistrés par les collectivités des quatre autres DOM, ainsi que celles d'Occitanie et d'Île-de-France.

Graphique 17
Évolution des éléments de la dette



Graphique 18
Délai de désendettement (dette/EB)



Champ courants, non corrigés des effets de périmètres
Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

Comptes de l'ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

Budgets principaux	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	175,12	+2,5 %	179,44	+4,5 %	187,52	+5,8 %	198,45	+13,6 %
Achats et charges externes	30,61	+5,6 %	32,31	+8,8 %	35,17	+9,6 %	38,54	+21,8 %
Frais de personnel	64,61	+2,9 %	66,46	+5,1 %	69,86	+4,7 %	73,15	+14,4 %
Charges financières	3,29	-6,1 %	3,09	-3,0 %	3,00	+29,5 %	3,88	+9,7 %
Dépenses d'intervention	70,78	+1,1 %	71,55	+2,6 %	73,42	+4,4 %	76,64	+8,6 %
Autres dépenses de fonctionnement	5,82	+3,5 %	6,02	+0,7 %	6,07	+2,7 %	6,24	+23,5 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	205,69	+4,9 %	215,87	+4,7 %	226,04	+3,3 %	233,52	+11,6 %
Impôts et taxes	143,52	+4,0 %	149,20	+4,8 %	156,40	+2,9 %	160,97	+10,7 %
- Impôts locaux	91,13	-35,7 %	58,57	+3,8 %	60,77	-5,8 %	57,24	-36,0 %
- Autres impôts et taxes	52,40	+73,0 %	90,63	+5,5 %	95,62	+8,5 %	103,73	+85,4 %
Concours de l'État	34,94	+5,6 %	36,90	+0,6 %	37,11	+1,9 %	37,80	+8,4 %
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26,61	+0,0 %	26,62	-0,6 %	26,46	+1,2 %	26,77	-0,0 %
- Autres dotations	1,90	+3,1 %	1,96	+2,3 %	2,01	+1,2 %	2,03	+17,8 %
- Péréquations et compensations fiscales	6,42	+29,5 %	8,32	+4,0 %	8,65	+4,1 %	9,00	+41,2 %
Subventions reçues et participations	12,36	+4,8 %	12,96	+8,4 %	14,04	+8,0 %	15,17	+30,1 %
Ventes de biens et services	8,57	+13,9 %	9,76	+12,6 %	10,99	+6,9 %	11,75	+14,1 %
Autres recettes de fonctionnement	6,30	+11,9 %	7,05	+6,2 %	7,49	+4,5 %	7,83	+11,8 %
Épargne brute (3) = (2)-(1)	30,58	+19,2 %	36,44	+5,7 %	38,52	-9,0 %	35,06	+1,4 %
Épargne nette = (3)-(8)	16,24	+36,0 %	22,08	+8,8 %	24,02	-15,4 %	20,32	-0,1 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	54,555	+5,8 %	57,714	+6,8 %	61,653	+6,7 %	65,807	+13,9 %
Dépenses d'équipement	35,89	+8,5 %	38,95	+9,0 %	42,44	+8,1 %	45,88	+12,8 %
Subventions d'équipement versées	15,84	+0,9 %	15,99	+2,0 %	16,30	+4,8 %	17,09	+18,3 %
Autres dépenses d'investissement	2,83	-1,7 %	2,78	+4,9 %	2,91	-2,6 %	2,84	+7,0 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	22,88	+4,1 %	23,82	+3,9 %	24,76	+7,9 %	26,70	+14,8 %
FCTVA	5,52	+3,3 %	5,70	-4,0 %	5,47	+4,4 %	5,71	+12,1 %
Dotations et Subventions d'équipement	13,09	+5,4 %	13,79	+5,9 %	14,60	+12,0 %	16,36	+26,0 %
Autres recettes d'investissement	4,28	+1,0 %	4,32	+8,3 %	4,68	-1,0 %	4,63	-10,7 %
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	229,67	+3,3 %	237,15	+5,1 %	249,17	+6,1 %	264,26	+13,7 %
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	228,58	+4,9 %	239,69	+4,6 %	250,79	+3,8 %	260,22	+11,9 %
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1,09		+2,54		+1,62		-4,04	
Remboursements de dette (8)	14,34	+0,1 %	14,35	+1,0 %	14,50	+1,7 %	14,75	+3,6 %
Emprunts (9)	18,38	-11,2 %	16,32	+1,6 %	16,59	-2,9 %	16,11	+18,3 %
Flux net de dette = (9)-(8)	+4,04		+1,97		+2,09		+1,36	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	244,01	+3,1 %	251,51	+4,8 %	263,67	+5,8 %	279,01	+13,1 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	246,95	+3,7 %	256,01	+4,4 %	267,38	+3,3 %	276,33	+12,3 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+2,95		+4,51		+3,71		-2,68	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	155,05	+1,7 %	157,71	+1,1 %	159,37	+1,0 %	160,95	+7,3 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,9%	+2,0 pt	16,9%	+0,2 pt	17,0%	-2,0 pt	15,0%	-1,5 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,9%	+2,3 pt	10,2%	+0,4 pt	10,6%	-1,9 pt	8,7%	-1,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	75,4%	-2,3 pt	73,1%	-2,6 pt	70,5%	-1,6 pt	68,9%	-2,8 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	-0,7 an	4,3 ans	-0,2 an	4,1 ans	+0,5 an	4,6 ans	+0,2 an

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) En 2021, un certain nombre de recettes fiscales directes ont été compensées par des fractions du produit de la TVA et par certaines dotations.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

Pour en savoir plus :

- Collectivités locales en chiffres - Annuaire statistique de la DGCL. Édition 2024, chapitre 4 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2024>

- Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, édition 2024 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

Ministère chargé des collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directrice de la publication : Cécile RAQUIN